



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

20 juin 2007

Manifestons à Bruxelles

**Pour les droits fondamentaux en Europe
Pour une Europe sociale plus forte
Pour de meilleurs emplois**

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens se réuniront les 21 et 22 juin prochain à Bruxelles pour adopter un « projet de traité simplifié » qui abandonne la Charte des droits fondamentaux.

La Confédération Européenne des Syndicats appelle à manifester le 20 juin pour que cette Charte soit rendue juridiquement contraignante.

La Charte des droits fondamentaux : un élément essentiel de l'avenir de l'Europe.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a été adoptée à Nice en 2000, sous la pression d'une Euromanifestation de plus de 60 000 personnes.

La Charte met les droits économiques et sociaux sur le même pied que les droits de l'homme. Elle garantit les droits à l'information et à la consultation, et les droits de négocier et de mener des actions collectives, y compris des grèves. Elle garantit une protection contre les licenciements injustifiés, les droits de sécurité sociale et le principe de conditions de travail équitables, ainsi que l'accès aux services publics.

Lors de son 11^e congrès de Séville (21-24 mai 2007), la Confédération européenne des Syndicats (Ces) a adopté une déclaration d'urgence relative à la Charte qui appelle à la rendre juridiquement contraignante.

Pour la Ces, « la Charte a été conçue pour rapprocher l'Europe de gens et, si elle est supprimée ou atténuée,

c'est toute l'Europe sociale qui en subira les conséquences. Elle est le fondement d'une politique sociale ambitieuse qui tient compte de la nécessité d'avoir une société plurielle conduisant à plus d'emploi, de meilleure qualité ».

Agir pour gagner un socle social commun en Europe

Pour appuyer cette revendication et la délégation qui sera reçue par le Président de la Commission européenne, la Ces organise un rassemblement le 20 juin, avant le Conseil européen des 21 et 22 juin qui sera consacré aux questions institutionnelles.

L'ordre du jour de cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement portera en effet sur l'adoption d'un « projet de traité simplifié » qui consiste à reprendre la partie une du défunt traité constitutionnel : présidence du conseil européen pour deux ans (au lieu de six mois actuellement), création d'un ministère des affaires étrangères de l'Union européenne, extension du vote à la majorité qualifiée. Par contre, la Charte des droits sociaux serait purement et simplement abandonnée par ce projet défendu et impulsé par Sarkozy.

La Cgt, qui a appelé au rejet du projet Traité constitutionnel, se donne deux priorités pour travailler à l'avenir de l'Europe :

▀ le développement d'une « Europe de projets » autour desquels viendraient s'agréger toutes les forces, tous les pays européens volontaires pour approfondir les solidarités en matière économique, industrielle, sociale et culturelle ;

▀ la construction d'une Europe sociale : nous devons nous donner comme priorité la construction d'un socle de droits sociaux communs à l'Union européenne en exigeant que la charte des droits sociaux fondamentaux devienne un texte juridiquement contraignant et intégré dans le droit communautaire.

**Pour cela, la Cgt appelle les salariés à participer,
le plus largement possible,
au rassemblement qui se déroulera à :**

**Bruxelles
le 20 juin 2007
de 11 h 30 à 13 h
Rond-point Schuman.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.